

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 36 (1999)

Heft: 1376

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Globalement, les Suisses restent sages

Quelques indices témoignent que, prudemment, les Suisses dépensent un peu plus.

Tous les Suisses?

PAR-DELÀ LES ALÉAS de la conjoncture, les consommateurs, les Suisses du moins, restent globalement sages. Ils gardent à la fois ce fond de pessimisme qui prévient les élans inflationnistes et la petite dose de confiance nécessaire à toute relance. Cela dit, en bons sujets roublards du régime capitaliste, les consommateurs suisses pratiquent eux aussi l'égoïsme du comportement pro-cyclique: pour mieux se couvrir, ils anticipent les mouvements de la conjoncture et, ce faisant, ne manquent pas de les renforcer. Sauf à demeurer sur une très sage position d'attente plutôt positive comme ils le font maintenant depuis l'été dernier. En juillet et octobre 1998 comme en janvier 1999, l'indice global du climat de consommation s'est inscrit à +2 ou +3 points, comme l'ont montré les enquêtes trimestrielles effectuées auprès d'un millier de ménages par l'Office fédéral du développement économique et de l'emploi (OFDE, ex-Ofiamt). Inférieur à zéro pendant huit années consécutives, cet indice, qui reflète l'appréciation globale que font les ménages de la conjoncture générale et de leur propre situation économique, est redevenu positif en juillet dernier.

Bon résultat du commerce de détail

L'événement est passé inaperçu en lui-même, mais il reste très visible par les comportements induits. Ainsi, les chiffres d'affaires du commerce de détail ont progressé l'an dernier de 1,4% en termes réels, un taux record pour les années nonante; quant aux ventes d'automobiles, elles ont également augmenté dans des proportions nettement supérieures aux années précédentes.

Pour autant, les consommateurs suisses ne s'abandonnent pas à l'euphorie. Ils craignent une hausse générale des prix intérieurs, après l'augmentation de 0,1% en janvier, directement liée au relèvement du taux de la TVA au début de cette année. En outre, ils ne croient pas encore au retour du plein emploi: l'estimation des ménages concernant la sécurité des places de travail s'inscrit à -62 points depuis octobre dernier, contre -91 un

an plus tôt et -145 en octobre 1996 (niveau négatif record).

Société toujours duale

Le climat général de la consommation en Suisse s'améliore donc nettement, et semble-t-il durablement. Mais la reprise qui se confirme n'emporte pas tout le monde dans son mouvement ascendant. Ceux qu'elle oublie connaîtront une précarité encore plus dure à vivre. Curieusement, à l'heure de l'aggravation de la fracture sociale, l'expression de société duale a disparu du vocabulaire journalistique et courant. On lui préfère désormais les notions, contradictoires mais fortement liées, d'exclusion, qui sonne inéluctable, et de cohésion, que l'on sent bien fragile. *yj*

MÉDIAS

La NZZ, le sexe et l'argent

LA NZZ EST INCOMPARABLE pour tout ce qui concerne l'argent. Le numéro de janvier de la revue Folio en est la preuve. Elle est distribuée aux abonnés du quotidien zurichois et du *Bund*, bernois. Intitulé «Sexgeschäfte». Sur la couverture, un billet de 100 francs plié. En fait, le dossier de ce numéro donne des indications chiffrées sur l'important marché du sexe, sur ses acteurs, sur leurs finances et sur ses différents aspects à l'époque médiatique que nous vivons. C'est précis, clair, direct. Une journaliste explique les deux nuits passées comme danseuse de strip-tease à Hambourg. Cinq portraits d'exploiteurs du sexe à Zurich et en Suisse centrale nous font découvrir leur motivation, leurs revenus et leur double vie; comment expliquer, plus tard aux enfants, la profession des parents? Comment camoufler son activité lorsqu'on est membre actif de l'UDC zurichoise? La conclusion de l'introduction donne le ton (trad.): «En bref, le commerce du sexe fait partie du quotidien. Toutes ses faces doivent donc être traitées dans ce cahier.» Cela nous paraît avoir été fait correctement et sans recherche de sensationalisme, selon l'éthique du journal. *cfp*

Sur le pont de la médiation

La médiation est à la mode. Cette fonction hybride fleurit dans les administrations publiques comme dans les entreprises privées. Longtemps après les États-Unis et la France, la presse de Suisse romande s'est dotée depuis l'année passée de médiateurs, chargés de faire le pont entre les lecteurs et les rédactions.

AUJOURD'HUI, AUCUNE PAROLE n'est plus sacrée. Ni celle des ecclésiastiques, ni celles des autorités politiques, encore moins celle des journalistes. Depuis un certain nombre d'années, les administrations publiques et les entreprises privées ont créé des postes de médiateur ou *ombudsman*, chargés de donner écho aux revendications ou propositions des usagers-clients.

Les médias s'y sont mis eux aussi, aux États-Unis comme en France. La presse de Suisse romande a fait le pas au printemps 98, ainsi que certains journaux de Suisse italienne (*La Région*). En Suisse allemande, seul le *TagesAnzeiger* s'est offert un médiateur, un ancien commandant de corps à la retraite.

Portrait-robot et parcours type

Le médiateur de presse a un profil et un parcours. Issu du monde de l'information, il fait autorité parmi ses confrères. Robert Solé, le médiateur du *Monde*, est directeur-adjoint du quotidien; il le redeviendra d'ailleurs après ses deux ans passés à la «cellule médiation». François Gross, médiateur de *24 heures* depuis mars 1998, assuma la direction de *La Liberté* et de Radio suisse internationale; Daniel Cornu, ancien rédacteur en chef de *La Tribune de Genève*, actuel responsable du Centre de formation des journalistes se consacre au courrier de *La Tribune de Genève* depuis novembre. Quant à Jean-Marie Vodoz, longtemps rédacteur en chef de *24 heures*, il est aujourd'hui médiateur au *Matin*.

Leurs années de service, leurs compétences, leur indépendance d'esprit garantissent non seulement la légitimité de la fonction, mais aussi son autonomie face aux éditeurs et à la rédaction. Le médiateur a un nom, il est reconnu, il a traversé le monde de la presse et s'en est retiré couvert de médailles; et forcément, ces qualités-là rejoignent sur le journal qui le mandate.

Si l'idée de départ de Marc Lamunière était de créer un poste de médiateur dans le but de faciliter la conciliation avant qu'une plainte pénale soit déposée, la fonction s'est émancipée de l'objectif originel et Edipresse a défini un cahier des charges commun aux trois postes. Le médiateur intervient uniquement dans les relations entre la rédaction ou l'éditeur et les lecteurs. Il n'intervient pas dans un éventuel conflit interne. Le médiateur ne sait pas non plus des cas susceptibles d'aller en justice. Il répond et s'exprime sur un courrier qui lui est adressé. Tous les quinze jours, de médiateur, il devient alors chroniqueur. Dossiers de prédilection: les problèmes de déontologie ou d'éthique professionnelle. Gross et Cornu ont, par exemple, commenté les réactions des lecteurs sur l'affaire Lagonico et sur l'amalgame entre enfants adoptifs et délinquance. Enfin Daniel Cornu répond personnellement aux lettres qui lui sont adressées, une activité pédagogique, très appréciée de ses correspondants.

Une vénérable institution

Le Monde est une grande maison où toute innovation devient vite institutionnelle. Le quotidien en est aujourd'hui à son troisième médiateur. Un journaliste occupe la «cellule médiation-courrier» pendant deux ans, puis rejoint la rédaction. Pour la première fois, le médiateur a un collaborateur. Trois cents lettres par semaine parviennent à son bureau. Les médiateurs éploquent, trient, renvoient les lettres nominales au journaliste auquel elles sont destinées, publient dans le courrier des lecteurs celles adressées au rédacteur en chef, se réservent celles qui leur sont envoyées. Puis le médiateur répond personnellement à chaque lettre. Véritable interface entre rédaction et lecteurs, la «cellule médiation-courrier» du *Monde* tente d'engager le lecteur dans l'amélioration de l'information du journal – au moment où nous les avons atteints, Solé et son collaborateur vérifiaient des précisions

historiques apportées par un lecteur, susceptibles de compléter un article de la rédaction. La chronique du médiateur occupe une place importante dans le quotidien français, elle est suivie avec autant d'intérêt que les articles de la rédaction. Aucune règle ne lui est imposée: le médiateur écrit quand il veut, sur les sujets qui l'inspirent; il mène son enquête, vérifie les sources et tranche.

Indépendance

L'indépendance du médiateur doit être protégée. La condition est souveraine. Le médiateur ne répond pas de son activité, et sa marge de manœuvre est absolue. Au *Monde*, la chronique du médiateur n'est lue par personne. Elle paraît telle que l'a décidée Robert Solé. Celui-ci ne se gêne d'ailleurs pas pour s'opposer à la rédaction et défendre le point de vue des lecteurs. Cependant, Solé reste membre de la rédaction. Cette vacance lui permet certes de se protéger contre un licenciement qui interviendrait à la suite d'une de ses chroniques, mais elle relativise aussi l'autonomie d'un médiateur face à une rédaction dont il continue à faire partie. Les articles du médiateur de *24 heures* et de *La Tribune de Genève* sont relus par le rédacteur en chef, plus selon Cornu, par courtoisie que par souci de contrôle mais ils paraissent tels quels. Garante de l'impartialité du journal, l'indépendance du médiateur n'en est pas moins difficilement perçue par des journalistes quelquefois jaloux d'une indépendance dont ils sont privés ou mécontents d'être jugés par un membre de leur profession. Caution supplémentaire, le contrat des trois médiateurs d'Edipresse n'est pas révocable.

Si son indépendance est assurée, alors la médiation n'est pas un gadget publicitaire, ni une petite fenêtre par laquelle on prend la température de l'opinion. Au contraire, le médiateur devra répondre aux exigences croissantes d'une société qui attend une meilleure auto-régulation de ses moyens d'information.